

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi
22 novembre 2011 à 19h30 à l'Hôtel de ville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle
étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Lynne
Beaton, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

ABSENCE MOTIVÉE : Roger Larose, conseiller.

Également présent, le directeur général.

La séance débute à 20h00.

11-11-926

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Couvre planchers – Hôtel de ville
3. Fossés – chemin Richards
4. Levée de la séance

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

11-11-927

COUVRE PLANCHERS – HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la réception des offres pour l'installation d'un tapis et de la tuile dans
une partie de l'ancien bureau municipal;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde le contrat d'achat et de pose de tapis et tuile à Tapis Suprême pour la somme de 2 218,30 \$ (plus taxes), tel que soumis.

Adoptée

11-11-928

FOSSÉS – CHEMIN RICHARDS

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur des travaux publics à faire effectuer les travaux de creusage de fosses du chemin Richards pour la somme maximale de 3 192.00 \$.

Adoptée

11-11-929

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h00 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».